

Gestion des ressources en eau au Bénin

Le Parlement National des Jeunes pour l'Eau et l'Assainissement (PNJEA) mis sur les fonts baptismaux



A l'instar des jeunes du Togo et d'autres pays de l'Afrique de l'ouest, ceux du Bénin venus de tous les départements du Bénin se sont retrouvés en Assemblée Générale constitutive pour mettre en place le Parlement National des Jeunes pour l'Eau et l'Assainissement (PNJEA). Désormais, ils ne comptent plus restés en marge de la gestion des ressources en eau en prenant l'engagement de s'impliquer efficacement pour apporter leur contribution au secteur. C'était les 31 mars, 1er et 2 avril 2005 à l'Infosec de Cotonou avec le soutien du Partenariat National de l'Eau (PNE-Bénin), la GIZ Bénin et d'autres partenaires.

Gérard PAYEN, Conseiller pour l'eau et l'assainissement du SG des Nations Unies :

« Il faut des politiques nationales volontaristes pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement »

A la veille du lancement des Objectifs du Développement Durable (ODD) après les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui arrivent à terme, les Objectifs de Développement Durables (ODD) sont au cœur des préoccupations des acteurs du secteur. Et pour mieux en parler, nous avons rencontré Gérard PAYEN, Conseiller pour l'eau et l'assainissement du Secrétaire Général des Nations Unies pour mieux comprendre comment se prépare cette migration des OMD aux ODD.



Edito / Sommaire

EDITORIAL

Tous pour la gestion par bassin



Après plusieurs années d'informations, d'échanges et de concertations autour de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et son introduction dans la nouvelle loi portant gestion de l'eau, la gestion par bassin a été adoptée comme principe de gestion des bassins hydrographiques du Bénin.

Entendu comme un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile, la gestion intégrée des ressources en eau par bassin vise la planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources en eau, et ce, dans une optique de développement durable.

Déjà, dès janvier 1992, la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement de Dublin (Irlande) et plus tard en juin de la même année, celle de Rio de Janeiro (Brésil) portant sur l'Environnement et le Développement ont été deux étapes majeures de l'évolution de la gestion des ressources en eau, dans la mesure où les déclarations finales de ces rassemblements confirment le lien entre le développement durable et la gestion de l'eau. Aujourd'hui, le recours au bassin versant, comme cadre d'intégration des projets hydrauliques et comme unité de gestion territoriale, est reconnu comme un principe du développement soutenable.

Le Bénin dans sa marche irréversible pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) amorce désormais la phase de la gestion par bassin avec le démarrage effectif du processus de mise en place des organes de gestion du bassin de l'Ouémé. Le bassin de l'Ouémé, le plus grand bassin du Bénin est subdivisé en quatre (04) sous-bassins à savoir : les sous-bassins du Zou, de l'Okpara, de l'Ouémé Supérieur et de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé. Ce bassin abrite entièrement ou partiellement huit (08) départements sur les douze (12) que compte le Bénin, quarante-huit (48) communes sur les soixante-dix-sept (77) que compte le Bénin.

En se fondant sur les expériences du Mali et du Burkina-Faso, pays où ce processus est en avance, le Bénin emboîte le pas à ces pays dans la même démarche. Ainsi, comme ailleurs, le processus de large concertation devrait logiquement nous conduire à la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE). Ceci en suivant les conclusions et recommandations de l'atelier national tenu à Porto-Novo les 19 et 20 juin 2014, qui ont permis aux acteurs de tous les niveaux de s'approprier le contenu du Schéma Directeur des Aménagements et de Gestion des Eaux de l'Ouémé, du Plan d'Investissement Séquentiel et les rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en place et l'animation des comités de gestion à divers niveaux (Local, Sous Bassin, et Bassin).

Rien ne devrait donc arrêter ce processus en marche et ce choix d'inspiration holistique. Avec comme vision la prise en compte des différents usages de la ressource, la gestion intégrée par bassin versant cherche en dernier ressort, la satisfaction de tous les usagers. Cette approche cherche également à prendre en compte les quantités d'eau nécessaires au maintien des écosystèmes. L'objectif est de veiller à ce que les activités ayant un impact sur la ressource (prélèvements, effluents, pollution) n'altèrent pas de manière irréversible les équilibres écologiques existants.

Même si cette approche par bassin n'est pas nouvelle, elle repose sur la participation des citoyens et des autres intervenants du milieu pour qu'ils décident ensemble de ce qui doit être fait en matière de gestion de l'eau sur leur territoire (RESEAU, 2002). Pour l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), l'approche par bassin contribue à une gestion efficace de la ressource en eau, à travers une amélioration de la cohérence de la prise de décision (OCDE, 2003). Le Bénin est donc sur la bonne voie et tous ensemble, nous devons soutenir ce processus pour qu'il arrive à maturité.

Dans ce nouveau numéro de votre revue, vous retrouverez dans la rubrique « Actualités », plusieurs articles dont celui qui rend compte de l'état d'avancement du processus de mise en place des organes de gestion pour le bassin de l'Ouémé, de la célébration de la Journée Mondiale de l'Eau 2015, l'atelier sur le financement durable des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) ou encore la mise en place du Parlement National des Jeunes pour l'Eau et l'Assainissement (PNJEA). Dans la rubrique « Analyse », nous soulignons la nécessité de promouvoir des solutions endogènes dans l'entretien et la maintenance des ouvrages après leur réalisation. Dans la rubrique « Parole aux acteurs », nous partageons avec vous, l'entretien avec le Conseiller pour l'eau et l'assainissement du SG des Nations Unies, Gérard PAYEN, qui nous donne son éclairage sur la transition des OMD aux ODD et les progrès accomplis pour inscrire l'eau comme un objectif distinct dans les ODD. Enfin, dans la rubrique « Conseils et Innovations », nous vous invitons à revivre les temps forts de l'exposition organisée par les membres du Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'Eau (CANEA) à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau 2015.

Bonne lecture à chacun et à tous !

André ZOGO,
Coordonnateur du PNE-Bénin

Sommaire :

● Editorial

- Tous pour la gestion par bassin P.2

● Actualité

- Célébration de la Journée Mondiale de l'Eau 2015 : Le Bénin à l'heure du bilan des OMD P.3

- Bassin de l'Ouémé : Le processus de mise en place des organes de gestion en marche P.4

- Atelier sur les lignes directrices de la CEDEAO : Vers un dialogue national autour de la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques au Bénin P.5

- Atelier sur la veille citoyenne du Service Public de l'eau potable durable : Une contribution sur le financement durable des ACEP P.6

- Appropriation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de l'Ouémé : Les acteurs locaux renforcent leurs capacités P.7

- Gestion des ressources en eau au Bénin : Le Parlement National des Jeunes pour l'Eau et l'Assainissement (PNJEA) mis sur les fonts baptismaux P.8

● Parole aux acteurs

- Gérard PAYEN, Conseiller pour l'eau et l'assainissement du SG des Nations Unies : « Il faut des politiques nationales volontaristes pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement » PP. 9-10

● Analyse

- Bilan de la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin : Nécessité de trouver des solutions endogènes en matière d'Entretien et de maintenance des ouvrages PP.11-12

● Conseils et Innovations

..... P. 13



Les Pages Bleues

Siège

Placodji (Cotonou)
01BP 4392 Cotonou (RB)
Tél : (229)21311093

E-mail : contact@gwppnebenin.org
Site Web : www.gwppnebenin.org

Directeur de Publication

André ZOGO

Equipe de Rédaction

Aurore E. BLOKOU (PNE-Bénin)

Rachel ARAYE K. (PNE-Bénin)

KITI Bonaventure (RJBEA)

Alain TOSSOUNON (RJBEA)

Arnaud ADJAGODO (PNE-BENIN)

Conception graphique

Afriq Edi-Com

Actualité

Célébration de la Journée Mondiale de l'Eau 2015

Le Bénin à l'heure du bilan des OMD

A l'instar de tous les pays du monde, le Bénin a célébré la Journée Mondiale de l'Eau 2015. Pour marquer l'évènement, le Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'Eau et de l'Assainissement (CANEA) regroupant toutes les Organisations de la société civile intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, a initié une Conférence-débat sur le thème : Le Bénin à l'heure du bilan des OMD » et une exposition. Il s'agit de mettre en débat tous les progrès réalisés et les défis du futur pour un accès durable de toutes les Béninoises et de tous les Béninois à l'eau et à l'assainissement. C'était le 25 mars 2015.



Les officiels à l'ouverture des travaux

Contribuer à faire le bilan des OMD et à faire de l'eau et de l'assainissement, une priorité des Objectifs du Développement Durable (ODD). C'est l'objectif de cette conférence-débat organisée par la société civile intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En rappelant que cette journée est placée sous le thème « Eau et Développement durable », le Coordonnateur du Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) et Président du CANEA, a indiqué que cette journée offre l'opportunité aux pays d'échanger sur l'importance de l'eau et sa bonne gestion pour un développement durable. Surtout, en choisissant de mettre en débat le bilan des OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la société civile béninoise vise essentiellement à donner l'occasion aux acteurs d'apprécier les progrès réalisés et de se mobiliser pour relever les défis liés à l'accès durable

de tous à l'eau et à l'assainissement.

Pour le Directeur général adjoint de l'eau, Méré Konan, l'initiative de la conférence-débat vient à point nommé pour permettre au Bénin de se préparer pour l'Assemblée Générale des Nations Unies où tous les pays seront appelés à faire le bilan.

Au cours de la conférence, les participants ont eu droit à deux communications. En présentant le bilan des progrès réalisés dans le sous-secteur de l'eau potable au cours de la première, le Directeur de l'information sur l'eau à la Direction Générale de l'Eau (DGEau), Dr Léonce Firmin Dovonou, a indiqué que le taux de desserte au 31 décembre 2014, est de 67% alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont fixés à 67,3% à fin 2015. Vraisemblablement, le Bénin sera au rendez-vous des OMD. Des efforts que saluent l'ensemble des acteurs même si pour

l'avenir, il faudra corriger certains indicateurs comme celui qui considère un point d'eau pour 250 habitants. De même, en matière de transfert de ressources aux communes, des efforts doivent être poursuivis afin de permettre aux acteurs communaux, d'exercer pleinement leurs compétences en matière de Maîtrise d'ouvrage communal.

Si dans le sous-secteur de l'eau potable, le Bénin est assuré d'être sur la liste des pays ayant atteint les OMD, ce n'est pas le cas dans celui de l'hygiène et de l'assainissement de base. Car, le taux d'accès des ménages aux ouvrages d'évacuation des excréta est encore de 52% pour une cible OMD de 69%. Le chemin est encore long même si ces dernières années, des efforts ont été accomplis pour accroître les investissements.

En effet, le budget alloué au secteur en 2014 a connu un accroissement de 20% par rapport à l'année précédente. Cependant, la

part du budget du ministère en charge de la santé souhaité (8%) n'est pas encore consacrée à l'hygiène et à l'assainissement de base. Il n'est que de 3,2% en 2013. C'est pourquoi, la société civile appelle à une mobilisation de tous pour la période post-2015 et des nouveaux engagements pour que l'hygiène et l'assainissement soit la chose la mieux partagée des Béninoises et Béninois.

Pour ce faire, les membres du CANEA plaident aussi pour que l'eau et l'assainissement figurent parmi les grandes priorités de l'agenda post-2015.

La rencontre a pris fin par la visite des Photos/Caricatures et productions journalistiques présentées au public pour montrer les acquis et défis liés à l'eau et à l'hygiène et à l'assainissement dans notre pays.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)
Rachel ARAYE
(PNE-Bénin)



Vue partielle des participants à la célébration de la JME 2015

Actualité

Bassin de l'Ouémé

Le processus de mise en place des organes de gestion en marche

Afin de participer activement au processus de mise en place des organes de gestion du bassin de l'Ouémé, les acteurs du secteur se mobilisent. Ce processus est décliné en des étapes de facilitation de l'implication des communautés à la base à travers la mise en œuvre des activités de sensibilisation et de formation. Conduit par le PNE-Bénin, le processus de gestion participative est en marche.



Les membres du bureau du Comité préparatoire du sous bassin de l'Okpara et le président du GWP-AO

Dans le cadre des réformes en cours dans le secteur de l'eau, la Direction Générale de l'Eau (DGEau) s'emploie avec l'Appui Technique du PNE-Bénin à la mise en place et l'animation des organes de gestion des ressources en eau du le bassin de l'Ouémé.

En effet, le bassin de l'Ouémé a été subdivisé en quatre (04) sous-bassins à savoir : les sous-bassins du Zou, de l'Okpara, de l'Ouémé Supérieur et de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé. Il est important de préciser que le fleuve Ouémé est le plus grand cours d'eau du Bénin. Il prend sa source dans la forêt classée des Tanéka dans la commune de Copargo. Le bassin de l'Ouémé occupe le Sud et le Centre du Bénin. Il s'étend depuis la zone côtière jusqu'à la latitude de Bembèrèkè. Sa superficie est de 51 630 km² dont 47 218 km² (soit les 90 % de la superficie totale du bassin et 41,4% du territoire national) sont situés sur le territoire du Bénin. Plus de 9% de cette superficie se situe au Nigéria et moins de 1% au Togo. Le territoire délimité par le

bassin de l'Ouémé abrite entièrement ou partiellement huit (08) départements sur les douze (12) que compte le Bénin, quarante-huit (48) communes sur les soixante-dix-sept (77) que compte le Bénin.

L'appui technique du PNE a consisté à la documentation des expériences similaires développées dans la sous-région notamment au Mali et au Burkina-Faso et à la prospection des dynamiques locales suscitées par la mise en œuvre des initiatives pilotes GIRE et la promotion des villages de démonstration de la gestion concertée des ressources en eau au Bénin. Cette production intellectuelle a été renforcée par une visite d'échanges avec les Comités Locaux de l'Eau du Burkina Faso. La délégation béninoise composée d'une dizaine de personnes, membre du Cabinet du Ministère en charge de l'eau, du Ministère de l'Agriculture, de la Direction Générale de l'Eau, du PNE-Bénin, des Autorités aux niveaux Communale et Départementale, des faitières des organisations paysannes a tiré profit

de l'expérience de la mise en place et du fonctionnement des Comités Locaux de l'Eau (CLE) au Burkina Faso pour l'expérimentation de la mise en place et l'animation des organes du cadre institutionnel GIRE au Bénin. Ainsi, sous l'égide de la DGEau, le PNE-Bénin a organisé un atelier national à Porto-Novo les 19 et 20 juin 2014 de définition les orientations stratégiques pour la mise en place et l'accompagnement des structures de gestion dudit bassin en présence des acteurs à divers niveaux intervenant dans la gestion de l'eau dans le bassin de l'Ouémé.

Les Conclusions et recommandations de cet atelier ont balisé le terrain pour des concertations au niveau départemental puis sous bassin afin d'informer et de sensibiliser les acteurs de la gestion des ressources en eau du Bassin de l'Ouémé sur le processus de mise en place des organes de gestion du bassin d'une part ; et de mettre en place des comités préparatoires à l'installation des organes de gestion du bassin de l'Ouémé d'autre part.

Des tournées départementales effectuées du 29 Septembre au 10 octobre 2014 ont permis de toucher environ Deux Cent Cinquante (250) personnes en provenance de sept (07) familles d'acteurs comme retenu à l'atelier de Porto-Novo de juin 2014. Les concertations au niveau départemental ont porté sur le contenu du Schéma Directeur des Aménagements et de Gestion des Eaux de l'Ouémé, du Plan d'Investissement Séquentiel d'une part ; et sur les rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en place et l'animation des comités de gestion à divers niveaux (Local, Sous Bassin, et Bassin) du Bassin de l'Ouémé d'autre part. Cette concertation au niveau départemental a préparé les différentes familles d'acteurs à se mobiliser par sous-bassin pour la désignation de leur paire au comité de sous-

bassin.

Le PNE-Bénin en appui à la DGEau a animé ces concertations au niveau sous-bassin pour la mise en place des comités préparatoires à l'installation des organes de gestion du bassin de l'Ouémé. Les concertations ont été facilitées par deux équipes dirigées par le Président du GWP/AO, le Professeur Abel AFOUDA et le Président du PNE-Bénin, Monsieur André TOUPE, les 10 et 11 Mars 2015. Une équipe a parcouru les sous-bassin de l'Ouémé Supérieur et de l'Okpara et la deuxième, les sous-bassins du Zou et de la basse et moyenne vallée. Les concertations ont renforcé la connaissance des représentants (30 personnes par sous-bassin) sur la composition des comités par niveau de gestion et les rôles et mandats qui leurs sont dévolus d'une part et la désignation des membres des familles d'acteurs au sein des comités préparatoires. Ils sont composés de neuf (09) personnes issues des sept (07) familles d'acteurs et dirigé par un bureau de quatre (04) personnes présidé par les élus locaux. Chaque comité préparatoire dote d'un plan d'action a pour mission de répertorier tous les acteurs du secteur de l'eau du bassin par famille, d'organiser des réunions par famille pour la désignation de leurs paires et d'organiser l'assemblée générale de la mise en place officielle des comités de sous bassin.

Le processus est soutenu par des Structures d'Intermédiation Sociale (SIS) recrutées par le PNE-Bénin pour faciliter la création et l'opérationnalisation des organes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Ainsi, quatre (4) SIS ont été retenus à l'échelle du bassin de l'Ouémé à raison d'une structure par sous bassin.

Armel AHOSSI
(PNE-Bénin)

Actualité

Atelier sur les lignes directrices de la CEDEAO

Vers un dialogue national autour de la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques au Bénin

Après l'atelier de Lomé de dissémination et d'appropriation des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'ouest des 17 et 18 novembre 2014, les acteurs de la société civile béninoise se sont retrouvés autour du Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) pour une appropriation des Lignes directrices et des recommandations. Au terme de cet atelier, les acteurs ont posé les jalons d'un dialogue national pour garantir l'équité et la durabilité des investissements dans la construction et l'exploitation des grandes infrastructures hydrauliques au Bénin. C'était du 19 au 20 mars à l'Infosec



Le présidium au cours de la cérémonie d'ouverture

Identifier les modalités et conditions de faisabilité d'un dialogue national qui garantisse l'application des Lignes directrices de la CEDEAO et l'acceptabilité sociale des projets de grandes infrastructures d'eau. C'est l'objectif de cette concertation nationale qui se tient après l'atelier de Lomé qui a permis de faire de fortes recommandations dans la conduite d'un tel dialogue.

A l'ouverture des travaux, le Président du PNE-Bénin, André Toupé, a rappelé dans son intervention, les principaux enjeux autour de la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques dans les pays de l'Afrique de l'ouest.

En effet, dans cette sous-région, s'il est établi que le développement des pays passe par la réalisation de ces grandes infrastructures, leur construction et leur exploitation occasionnent des problèmes récurrents remettant ainsi en cause leur efficacité. Pour lui, « la clé de la résolution des problèmes réside dans une Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ». C'est ce qui a justifié l'initiative d'un dialogue régional par la CEDEAO ayant abouti aux Lignes directrices émises pour encadrer dans les

pays, la construction de ces infrastructures indispensables pour fouetter l'économie des Etats membres.

Justifiant également l'organisation de cet atelier, le président André Toupé a indiqué qu'il s'inscrit dans la droite ligne de celui de Lomé et du dialogue régional de la CEDEAO et devrait permettre de faciliter le suivi de l'application de ces Lignes directrices. C'est pourquoi pour terminer, il a sollicité le soutien du ministre en charge de l'eau pour « la prise en compte effective de la société civile dans tous les espaces de concertation sur le développement des grandes infrastructures d'eau, notamment au niveau des espaces de gestion des bassins transfrontaliers ».

En ouvrant les travaux, le Secrétaire général adjoint du Ministère en charge de l'eau, Dieudonné MickailaKpessou, a salué la tenue de cette rencontre qui pour lui, constitue une « réelle opportunité pour notre pays de mieux appréhender les défis liés au développement des projets d'infrastructures ». Tout en rappelant que le Bénin a pris une part active au dialogue régional de la CEDEAO, il a signalé que

l'atelier se tient à un moment où le gouvernement s'est engagé dans la réalisation de 27 petits et trois grands barrages hydroélectriques multifonctionnels et structurants. Ainsi, soutient-il, l'appropriation et l'application des Lignes directrices de la CEDEAO permettront de « créer les conditions favorables de mise en œuvre de ces différents projets ». Ainsi, pour finir, il a émis le souhait de voir l'atelier adopter un cadre national pour l'application et l'animation du dialogue autour des barrages au Bénin.

Au cours des deux jours de travaux, les participants ont d'une part, suivi des communications sur le contenu des Lignes directrices et les recommandations de l'atelier de Lomé. D'autre part, ils ont échangé en groupes sur l'opportunité et les modalités d'un dialogue national. Au terme de ce bouillon d'échanges, il ressort de l'atelier, la mise en place d'un comité de suivi des recommandations qui engagera des réflexions pour affiner l'adaptation des Lignes directrices au cas du Bénin. De même, les participants ont recommandé, la poursuite de la dissémination et le partage du

contenu des Lignes directrices au niveau des acteurs et des autorités centrales. A terme, il est envisagé la création d'un comité national des experts de grands barrages qui aura pour principale mission, de suivre la mise en œuvre des projets de construction de barrages.

Pour le Directeur de la Planification et de la gestion de l'eau (DPGE) à la Direction Générale de l'Eau (DGEau), Bernadin Elégbédé, après l'atelier de Lomé, il était indispensable de rendre compte aux acteurs du Bénin afin de recueillir leurs avis et leurs observations sur le contenu des Lignes directrices de la CEDEAO. Car, avec ces lignes directrices qui seront transformées bientôt en directives, il convient de rompre avec les pratiques du passé où les populations n'étaient pas impliquées dans la construction des barrages. Désormais, précise-t-il, cela devient une contrainte et l'atelier de Cotonou a permis d'amender le contenu des lignes directrices afin de les contextualiser pour favoriser leur application dans notre pays.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

Quelques recommandations

Plusieurs recommandations ont été faites afin de faciliter l'application des lignes directrices et promouvoir la concertation sur le développement des ouvrages hydrauliques.

- A l'endroit des acteurs du secteur de l'eau Adapter les lignes directrices de la CEDEAO aux ouvrages d'eau au niveau national ;

- Mettre en place un dialogue national régi par un arrêté interministériel pour se saisir des différents dossiers de réalisation d'Infrastructures Hydrauliques en cours ;

- Identifier et mener de façon urgente des actions au niveau des barrages existants et en cours de construction.

- A l'endroit du Comité de suivi des recommandations de l'atelier qui a été mis en place

- Veiller à l'élaboration et la signature d'un arrêté interministériel matérialisant la création du dialogue national autour des infrastructures hydrauliques ;

- Travailler à la mise sur pied d'un comité pour la mise en œuvre des lignes directrices CEDEAO ancré au niveau du CNE et qui assure le dialogue social autour des Infrastructures d'Eau.

Actualité

Atelier sur le financement durable des ACEP

La veille citoyenne du Service Public de l'eau potable durable

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin a organisé du 02 au 03 Avril 2015, dans la salle de conférence de l'Hôtel Village Ahémé, une réflexion nationale sur « le financement et la participation des Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) au suivi du Service Public d'Eau potable (SPE) ». Cet atelier a connu la participation de plusieurs acteurs de divers niveaux dans le processus d'alimentation en eau potable au Bénin



Photo de famille des participants

Cette réflexion intervient dans un contexte où les organes d'ACEP mis en place dans les Communes du Bénin sont confrontés à des difficultés de financement quand bien même leurs activités sont jugées utiles par les acteurs communaux. Cette situation s'explique notamment par l'absence d'orientation claire de la Stratégie Nationale ou du guide sur le fonctionnement des ACEP au sujet du financement durable de leurs activités.

L'objectif visé à travers cet atelier est de réfléchir et de définir les stratégies et/ou mécanismes de financement durable du fonctionnement des ACEP. De façon spécifique, il s'est agi de (i) partager les expériences

actuelles de fonctionnement et de financement des activités des ACEP au Bénin ; (ii) explorer et identifier avec les différents acteurs, toutes les opportunités durables pour le financement des ACEP ; (iii) définir des orientations pour le financement durable des ACEP et le suivi de leur fonctionnement. Cet atelier a connu la participation des participants provenant du PNE-Bénin, de la DGEau, des ACEP des communes de N'Dali, Nikki, Pêhunco et Bantè, des ONG internationales telles que Protos Bénin et Helvetas, des élus ou agents des Communes de Sinendé, Savè, Glazoué, N'Dali, Dogbo et Klouékanmè, de la Société civile (ALCREER ONG et

Social Wash), du RJBEA et les Assistants Techniques PPEA et GIZ, ...

Le déroulement de l'atelier a été marqué par i) le rappel de la mission des ACEP et un bref état des lieux sur leur mise en place au Bénin ; ii) la présentation du fonctionnement et les interventions des ACEP touchant la délivrance du SPE (implication des ACEP dans le recouvrement des redevances, remontée des informations sur la gestion de l'ouvrage, respect des tarifs fixés, respect des heures d'ouverture, maintien de l'ordre et de l'entretien, qualité de l'eau, l'hygiène autour du point d'eau...), iii) la présentation des données recueillies auprès des Communes sur le financement des dépenses des ACEP (types et niveaux de dépenses, sources actuelles de financement...) et iv) les travaux de groupe ayant porté sur : les acquis des ACEP, les défis à relever en matière de financement durable des ACEP et les défis à relever en matière de suivi du fonctionnement des ACEP.

De l'état des lieux sur le fonctionnement des ACEP, on peut retenir essentiellement :

- la contribution des ACEP à l'amélioration du SPE, reconnue par l'ensemble des acteurs intervenant dans l'approvisionnement en eau potable en milieu rural malgré une existence récente ; de la mise en place d'une note de cadrage des dépenses des ACEP ;

- la nécessité d'instaurer des rencontres trimestrielles ou semestrielles des ACEP avec les Communes, les Services Déconcentrés et les Partenaires Techni-

ques et Financiers ;

- la nécessité de focaliser la mission des ACEP sur la veille citoyenne, y compris les aspects de suivi qui ne sont pas d'ordre technique. Enfin, des recommandations suivantes ont été formulées afin d'assurer l'autonomisation des ACEP :

- engager un plaidoyer à l'endroit du gouvernement en vue de déclarer les ACEP d'utilité publique, à travers la prise d'un décret ministériel ;

- faire un plaidoyer auprès des Maires pour qu'ils mettent en relation les ACEP avec les structures de participation citoyenne au niveau de chaque commune d'une part ; puis avec les structures similaires dans le cadre de la coopération décentralisée d'autre part ;

- œuvrer pour la cohérence des interventions des partenaires dans la promotion des ACEP et maintenir la ligne d'assistance aux ACEP dans les budgets des Services de l'Eau en vue du renforcement de leurs capacités ;

- faire un travail d'estimation du budget moyen nécessaire pour le fonctionnement harmonieux des ACEP en considérant qu'elles ne sont pas des prestataires mais doivent supporter les frais inhérents à la mise en œuvre de leurs missions ;

- veiller à la prise en compte des résultats et des recommandations du présent atelier dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie 2016-2030.

Arnauld ADJAGODO
(PNE-Bénin)

Actualité

Appropriation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de l'Ouémé

Les acteurs locaux renforcent leurs capacités

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin initié un processus pour permettre aux acteurs communaux de s'approprier le contenu du SDAGE du bassin de l'Ouémé et les enjeux liés à sa mise en œuvre. Le processus a été conduit en collaboration avec la Direction Générale de l'Eau, les Experts du PPEA 2 / PNE-Bénin et l'Institut National de l'Eau.



Photo de famille des participants

Ce processus intervient dans un contexte où le projet de SDAGE du bassin hydrographique de l'Ouémé a été déjà validé par l'ensemble des acteurs du secteur ainsi que le Plan d'investissement séquentiel (P.I.S.) y afférent, conformément à l'article 9 du décret N° 2011-573 du 31 Aout 2011 portant instauration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, puis étudié par le Conseil National de l'Eau du Bénin qui a déjà émis son avis favorable pour son adoption en Conseil des Ministres. Actuellement, le projet de décret d'adoption du SDAGE Ouémé est envoyé par le Ministère en charge de l'eau pour étude et adoption en Conseil des Ministres (CM) et les activités relatives à sa mise en œuvre ont démarré avec la construction du barrage de Dogo-bis. Cependant, les contraintes de moyens et de temps, l'instabilité des représentants des communes aux assises des validations intermédiaires et le faible suivi des prestations par le commanditaire, ont conduit à une implication des parties prenantes sans effets significatifs en terme de compréhension et d'appropriation du contenu du document de SDAGE Ouémé, de ses impacts et des mesures d'atténuation ou de compensation. Aussi, les mécanismes ou dispositions de consultation des Communes ne sont pas maîtrisées par ces dernières et leur participation telle que prévue par la loi, à la mise en œuvre du SDAGE reste une préoccupation entière.

Le processus vise à accompagner les acteurs locaux à s'approprier du contenu du SDAGE et les

enjeux liés à sa mise en œuvre. Spécifiquement, il s'agira de i) informer les Communes et acteurs locaux, des différentes infrastructures prévues dans le Programme d'Investissement Séquentiel (PIS) du SDAGE ; ii) faire connaître aux Communes et acteurs locaux, les tenants, les aboutissants et les risques liés aux aménagements prévus dans le SDAGE ainsi que les mesures de mitigation proposées par l'évaluation environnementale et sociale du SDAGE ; iii) échanger avec les Communes sur les actions à mener dans le cadre de leur participation au processus de la mise en place des aménagements. Une attention particulière a été accordée à la connaissance des enjeux liés au delta et les mé-

canismes de participation définie pour leur implication dans l'élaboration du Plan Delta.

L'initiation et la conduite du processus ont été motivée par la nécessité de donner corps à la gestion par bassin et l'animation des organes GIRE qui passent aussi par le renforcement des capacités des acteurs de ce niveau sur le processus de planification et de gestion de l'eau et des ressources connexes.

La zone ciblée dans cette phase est la basse et moyenne vallée de l'Ouémé qui comprend les Communes ci-après : Abomey-Calavi, Ouidah, Sô-Ava, Toffo, Zé, Allada, Cotonou Ouinhi, Zagnanado, ZakpotaZogbodomey, Porto-Novo, Avrankou, Akpro-Missrété, Adjohoun, Aguégoués, Bonou, Dangbo, Adja-Ouèrè, Sèmè-Podji, Adjarra et Covè.

Le processus a été conduit en quatre grandes phases : i) Information et échanges avec la Direction Générale de l'Eau sur le processus ; ii) Activités de démarrage de la mission ; iii) Elaboration d'un document de communication sur les impacts / enjeux / et mesures d'atténuation ou de compensation préconisées ; et iv) Organisation des ateliers d'appropriation du SDAGE et enjeux liés à sa mise en œuvre. Les ateliers d'échanges avec les acteurs des communes du delta de l'Ouémé se sont déroulés dans les salles de conférence de l'hôtel NovellaPlanet à Porto-Novo, les 24 et 25 mars 2015, et de l'hôtel Résidences Céline à Kétou, les 26 et 27 mars 2015.

Le déroulement des ateliers a été marqué par : i) la présentation du fondement du processus d'élaboration du SDAGE et sa place dans le processus GIRE ; ii) la présentation des enjeux / défis, contenu, impacts et mesures de mitigation du SDAGE Ouémé, iii) les échanges sur les mécanismes de participation et de contribution des communes à la mise en œuvre des SDAGE Ouémé ; iv) la présentation des impacts négatifs potentiels du barrage hydroélectrique de Dogo-Bis et mesures d'atténuation ; et enfin (v) la présentation des défis/enjeux du Plan Delta : fondement de la participation des communes au processus Delta.

Le processus a révélé de grandes attentes au niveau des Communes en matière d'appropriation et d'exercice de leur rôle dans la conduite de la réforme GIRE au Bénin. Il a contribué à améliorer le climat de collaboration entre les structures en charge de l'eau (DGEau, DDMEE, SEau) d'une part et les acteurs locaux et décentralisés (Communes, Préfectures, etc.) d'autre part. Il a également offert la possibilité aux Communes et autres acteurs locaux (Préfectures, organisations socio-professionnelles, société civile) d'être mieux informés sur le contenu et la mise en œuvre du SDAGE et le Plan Delta du fleuve Ouémé.

Maxime TEBLEKOU,
Assistant technique
PNE-Bénin

Quelques recommandations

A l'issue du processus, plusieurs recommandations ont été formulées pour une participation efficace des Communes aux processus de mise en œuvre du SDAGE Ouémé. Elles consistent :

A l'adresse des communes :

- Prendre attache avec toutes les structures compétentes et plus particulièrement avec la DGEau, les SEau et éventuellement le PNE/Bénin pour rentrer en possession de tous les documents de politique et de tous les textes régissant le secteur eau au Bénin et des écosystèmes connexes aux fins de s'en imprégner et de veiller à leur diffusion et à leur vulgarisation ;
- Mettre à profit l'étude et la mise en œuvre des projets initiés ou en cours dans la basse et moyenne vallée pour amorcer la résolution ou la prise en compte des préoccupations de développement de toutes les communes situées cette zone ;
- avoir une bonne connaissance et prendre conscience des rôles que leur confèrent les lois et les textes en vigueur en tant que structures décentralisées de l'Etat et une ferme volonté d'assumer les nouvelles responsabilités qui sont les leurs ;
- dépolitiser la gestion des affaires de la commune avec une primauté à la performance, à l'efficacité et à l'efficience dans le positionnement des agents aux postes à pourvoir.

A l'adresse de la DGEau

- mettre à nouveau à la disposition des Communes/Mairies toute la documentation récente sur le processus GIRE au Bénin afin de permettre une meilleure information des acteurs à la base ;
- veiller à une meilleure transparence dans la gestion de l'information sur la réforme en cours, les processus en cours dans le secteur, notamment sur la mise en place des ouvrages d'eau ;
- combler le déficit d'information sur la construction du barrage de Dogo-Bis auprès des Communes situées dans la zone d'emprise et dans la zone d'impact.

A l'adresse du PNE-Bénin

- poursuivre sans relâche l'appui aux acteurs communaux dans l'optique d'une meilleure prise de conscience de leurs rôles et d'une appropriation continue des différents outils de gestion des ressources naturelles du pays en général et des ressources en eau en particulier ;
- poursuivre et assurer les activités de mobilisation et de renforcement des capacités des Communes.

Actualité

Gestion des ressources en eau au Bénin

Le Parlement National des Jeunes pour l'Eau et l'Assainissement (PNJEA) mis sur les fonts baptismaux

A l'instar des jeunes du Togo et d'autres pays de l'Afrique de l'ouest, ceux du Bénin venus de tous les départements du Bénin se sont retrouvés en Assemblée Générale constitutive pour mettre en place le Parlement National des Jeunes pour l'Eau et l'Assainissement (PNJEA). Désormais, ils ne comptent plus restés en marge de la gestion des ressources en eau en prenant l'engagement de s'impliquer efficacement pour apporter leur contribution au secteur. C'était les 31 mars, 1er et 2 avril 2005 à l'Infosecde Cotonou avec le soutien du Partenariat National de l'Eau (PNE-Bénin), la GIZ et d'autres partenaires.



Photo de famille des participants

Impliquer davantage la jeunesse béninoise dans les questions de développement durable notamment relatives à l'eau et à l'assainissement. C'est l'objectif de la mise en place de ce Parlement qui ambitionne de faire participer davantage la jeunesse béninoise dans les questions de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, éduquer la jeunesse sur les enjeux liés à l'eau et à l'assainissement et faciliter une bonne coopération entre la jeunesse et les décideurs politiques dans la prise de décision stratégique (secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, de la sécurité alimentaire et de la biodiversité).

A l'ouverture des travaux, le président du Comité d'Organisation, Dakoz ZINSOU, a rappelé aux participants, l'importance et la place de l'eau autant pour la vie humaine que pour le développement d'un pays. Il a aussi tenu à préciser que l'initiative du PNJEA-BENIN fait suite à la mise en place du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau au cours du 6ème Forum Mondial de l'Eau tenu en 2012 à Marseille et de la rencontre des jeunes au cours de l'Africa Water Forum de Ouagadougou. Il n'a pas oublié de préciser le but essentiel de ce parlement qui est celui d'impliquer la jeunesse aux questions liées à l'eau et à l'assainissement. Tout en remer-

çant les différents partenaires, les membres du comité d'organisation et le PNJEA-TOGO, il n'a pas oublié de préciser aux jeunes parlementaires le caractère apolitique du PNJEA-BENIN.

Dans son intervention, le Coordonnateur du PNE-Bénin qui a ouvert officiellement les travaux s'est réjoui de la tenue de cette Assemblée Générale. Se félicitant de voir que l'organisation de cette Assemblée consacre la réalisation d'un rêve, il a remercié tous les partenaires et surtout la GIZ pour son appui financier. Le Coordonnateur du PNE-BENIN, M. André ZOGO a dit sa satisfaction de voir le rêve d'installation du PNJEA-BENIN se concrétiser. Il a félicité les membres du comité d'organisation et remercié Mme Aurore BLOKOU, Responsable à la Formation et à la Communication du PNE-BENIN, pour son implication personnelle dans le processus ayant conduit à l'installation du PNJEA-BENIN.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont eu droit à trois (03) panels de discussion constitués de sept (7) communications portant sur des thématiques diverses. Dans la communication introductive, Dr Léonce DOVONON de la Direction de l'information sur l'eau, a souligné que l'eau est essentielle à la vie et est une ressource indispensable à la santé. Le corps humain même s'il peut résis-

ter des jours durant sans la nourriture, ne peut l'être sans l'eau. L'eau est également en étroite relation avec la nature et, les écosystèmes d'ailleurs sont au cœur du cycle de l'eau. Dans le domaine de l'urbanisation, le besoin en eau, devient de plus en plus pressant, compte tenu du déplacement massif vers les villes. Aussi, l'interaction entre l'eau et l'énergie est remarquable parce que l'eau est essentielle pour la production de l'énergie et l'énergie est tout aussi essentielle pour la production de l'eau. Dans le domaine agricole, l'eau est primordiale parce qu'elle intervient dans chaque régime alimentaire. Animée par Monsieur Félix ADEGNIKA, la communication portant sur « Le droit à l'eau potable et à l'assainissement » a été l'occasion pour les parlementaires, de prendre connaissance des réalités, défis et approches de mise en œuvre du droit à l'eau au Bénin. Consacré par l'Assemblée Générale des Nations Unies en Juin 2010, le droit à l'eau et à l'assainissement a été défini comme l'approvisionnement suffisant, en qualité acceptable, physiquement accessible dans les concessions et à un coût accessible. Ce droit impose aux Etats une triple obligation à savoir son respect, sa protection et sa promotion. Tout manquement devrait donc donner droit à une réparation des justiciables sous forme de restitution et d'indemnisation. Quant aux réalités du droit à l'eau au Bénin, le communicateur a montré que le pays est partie prenante à plusieurs conventions internationales et dispose de textes législatifs et réglementaires. La communication sur la thématique « Eau et Développement Durable » présentée par le Coordonnateur National du PNE-BENIN, André ZOGO, a permis aux participants de mieux appréhender le concept du Développement. En effet, il se caractérise par l'irréversibilité des actions entreprises sur l'environnement, l'équité intergénérationnelle et intra générationnelle, et les incertitudes liées aux réserves de ressources épuisables, les possibilités de progrès technologique

et la préférence des générations futures. Après avoir expliqué les différents principes du Développement Durable, le communicateur a abordé le contexte de l'eau et le Développement Durable. Pour lui, l'eau est un bien commun, mais aujourd'hui, il constitue un enjeu politique, financier et humain à cause de sa rareté. Elle est objet de conflits et d'ici 2030, la planète fera face à un déficit de 40%. En termes d'approches de solution, André ZOGO explique que la GIRE en est une parce qu'il est un processus qui facilite le développement et la gestion coordonnée de la ressource. Il y a donc nécessité d'une transition vers la GIRE et d'une bonne gouvernance de l'eau.

Les participants ont aussi suivi des communications sur l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau, La GIRE, le genre et les jeunes, La recherche de financement pour la gestion des ressources en eau, Rôle du PNJEA dans l'accès de la population aux informations de l'eau et l'assainissement. Les différents panels ont surtout permis d'apporter un éclairage sur les problématiques de l'eau et de l'assainissement au Bénin et des conseils pratiques pour un engagement efficace des jeunes dans la gestion des ressources en eau et la situation de l'assainissement au Bénin.

Eclairés sur leur rôle, les jeunes ont constitué trois groupes pour réfléchir sur trois (3) thématiques : la Biodiversité, Eau, Hygiène et Assainissement (WASH) et Energies Renouvelables. Après les problèmes et défis actuels identifiés au niveau des trois groupes, des propositions d'approches de solution ont été faites.

Au terme du processus d'élection, les neuf (9) membres du bureau dont trois (3) femmes ont été élus.

Aurore E. BLOKOU
(PNE-Bénin)
Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

Les membres élus du bureau exécutif

- 1- ZINSOU Dakoz, Président
- 2- NANGBE Binec, 1^{er} Vice-président
- 3- GUINDEFINHOSSOU Ornella, 2^{ème} Vice-Présidente
- 4- OTEKPO Armel, Secrétaire Général
- 5- AMOUSSOU Baudouin, Secrétaire Général Adjoint
- 6- GOMIDO Christelle, Trésorière Générale
- 7- KOUKPOHOUNSI Bénito, Trésorier Général Adjoint
- 8- ADITE Perpétue, Chargée à la communication
- 9- ADJADOHOUN Rodrigue, Chargé à l'organisation

Parole aux acteurs

Gérard PAYEN, Conseiller pour l'eau et l'assainissement du SG des Nations Unies :

« Il faut des politiques nationales volontaristes pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement »

A la veille du lancement des Objectifs du Développement Durable (ODD) après les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui arrivent à terme, les Objectifs de Développement Durables (ODD) sont au cœur des préoccupations des acteurs du secteur. Et pour mieux en parler, nous avons rencontré Gérard PAYEN, Conseiller pour l'eau et l'assainissement du Secrétaire Général des Nations Unies pour mieux comprendre comment se prépare cette migration des OMD aux ODD.



L'année 2015 est celle de l'évaluation des OMD et la communauté internationale se prépare pour les Objectifs de Développement Durable. Mais peut-on espérer que dans les

ODD, l'eau et surtout l'assainissement soient des priorités dans l'Agenda post-2015 ?

Oui Absolument. Nous sommes à la fin des OMD dans

lesquels, il y avait une cible pour l'accès à l'eau potable et une cible pour l'assainissement vue comme l'accès aux toilettes. Dans le nouveau programme des ODD pour l'agenda post 2015, l'eau va avoir six (6) cibles. Ce qui veut dire que l'eau et l'assainissement feront partie des 17 priorités mondiales avec des cibles quantifiables et mesurables. Parmi ces cibles, il y a une cible pour l'accès des populations aux toilettes correctes, une cible pour l'hygiène et une cible pour la gestion des eaux usées avec trois volets (prévention de la pollution, traitement et réutilisation des eaux usées). Les cibles concernant l'assainissement vont comprendre toute la chaîne de la personne humaine jusqu'à l'environnement.

Revenant un peu aux OMD, on constate que beaucoup de pays seront au rendez-vous pour ce qui concerne l'accès à l'eau potable. Mais pour l'assainissement surtout en Afrique de l'ouest, on est loin des Objectifs. Est-ce qu'il y a un appel fort de la communauté internationale pour que cette situation change dans le cas des ODD ?

Par rapport aux OMD, il est clair que pour la cible concernant l'accès aux toilettes, c'est plus ambitieux.

Il ne s'agit plus de diviser par deux le nombre de populations n'ayant pas accès aux toilettes mais que 100% des populations aient accès aux toilettes à l'échéance de 2030. Alors, lorsqu'on dit en Afrique de l'ouest que les progrès sont lents, il faut bien comprendre que pour l'assainissement, c'est un objectif qui a été en retard. Je me rappelle que c'est au sommet de Johannesburg trois (3) ans plus tard (après le lancement des OMD en 2000) qu'on a lancé la cible pour l'assainissement. Cela a été un rattrapage. Et, les gouvernements et la société civile ont mis beaucoup de temps à comprendre ce que cela voulait dire. Les politiques d'assainissement ont été plus efficaces dans la dernière décennie qu'au début du 21^e siècle. Par ailleurs en Afrique comme dans d'autres pays, il y a une croissance démographique très forte. Donc pour progresser sur ces objectifs, il faut permettre aux gens d'avoir plus accès à l'assainissement, mais il faut aller plus vite que la croissance démographique. Au total, au niveau mondial comme en Afrique sur les OMD, il s'est passé beaucoup de choses sur l'assainissement. Mais c'est vrai, on n'est pas encore à l'accès universel et c'est cela qu'il faut viser.

Parole aux acteurs

Comment se fera la déclinaison des ODD dans chaque pays et avec quelle échéance ?

Les objectifs vont être définis en septembre 2015. Mais les indicateurs seront connus six (6) mois plus tard en mars 2016. Il s'agit d'un programme ambitieux pour quinze ans (2016-2030). Le signal politique va être donné à tous les pays au sommet de septembre.

La déclinaison devrait être immédiate. Chaque pays devra s'organiser pour contribuer à atteindre cet objectif commun. Premièrement, il faut adapter les politiques nationales pour que sur chacune des composantes de l'objectif eau, elles progressent à la bonne vitesse sur les 15 années à venir. Ce travail doit être fait par l'administration de chaque pays mais aussi avec la société civile. La rencontre d'Addis-Abeba est très importante de ce point de vue parce qu'elle portera sur le financement du développement et du développement durable. Ces questions essentielles seront mises en débat en mai pour la réussite des Objectifs du développement durable.

Que pensez-vous du processus politique du 7e Forum Mondial de l'Eau ?

La question est intéressante, Car, dans les forums mondiaux de l'eau, on rencontre tous les acteurs de l'eau. Mais, très fréquemment, lorsqu'il y a des débats, on conclut qu'il n'y a pas de volonté politique. Cette année,

il est en train de se passer quelque chose d'important. Il y a une réelle volonté politique qui est en train de se dessiner. Dans le point 1 de la Déclaration des ministres, il est clairement mis : « nous voulons un Objectif de développement durable pour l'eau et l'assainissement. Il y a une réelle volonté politique à ce forum d'avoir un objectif sur l'eau et l'assainissement ». Il y a également le processus des collectivités locales. Dans leur déclaration, les 250 représentants ont aussi clairement indiqué qu'ils voulaient, un objectif eau et assainissement et dit qu'ils veulent se préparer à cela. Ce forum manifeste un changement au niveau des politiques. La volonté politique est désormais là et les ingénieurs doivent s'y préparer. Je ne suis pas sûr qu'ils soient prêts. Le monde

de l'eau va être structuré par une ambition planétaire. Il faut une bonne gestion des ressources en eau et des eaux usées. Maintenant, arrêtons de dire qu'il n'y a pas de volonté politique. C'est vrai qu'il y a des contraintes mais il faut avancer.

Un message à l'endroit de la jeunesse...

La jeunesse a une chance extraordinaire. Elle est reconnue aux Nations Unies et il faut utiliser cette opportunité. Dans le cadre des ODD, il y a eu des rencontres préparatoires avec la jeunesse. Il faut que la jeunesse s'exprime et je pense qu'elle s'exprime bien. Mais, il faut qu'elle comprenne la complexité des choses. Il y a la réalité humaine : les riches et les pauvres, les gens qui vivent en ville comme ceux qui vivent en campagne. Il

faut prendre en compte tous ces gens-là. Il n'y a donc pas de conseil particulier et s'il y en a un, c'est de dire à la jeunesse de participer.

Enfin, avec les ODD est-ce qu'on peut nourrir l'espoir qu'en Afrique, on aura un accès universel à l'eau et à l'assainissement ?

C'est l'objectif. Il faut que tous on ait cet espoir. Mais, cela ne se réalisera pas par les autres. C'est nous qui allons le faire et nous devons être conscient de cela. C'est une direction commune et cela n'arrivera jamais par hasard. C'est le moment d'agir. L'espoir est donc là il faut le concrétiser. Ce qui passe par des politiques nationales volontaristes qu'il faut décliner au niveau local.

*Propos recueillis par
Alain TOSSOUNON*



Analyse

Bilan de la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin

Nécessité de trouver des solutions endogènes en matière d'Entretien et de maintenance des ouvrages

A quelques mois de l'échéance des OMD, la société civile du Bénin à travers le Cadre de concertation des Acteurs Non Etatiques des secteurs de l'Eau et de l'Assainissement a reconnu à l'issue de la conférence-débat qu'elle a organisée le 25 mars dernier à l'INFO-SEC de Cotonou, les progrès réalisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Toutefois, elle ne manque pas de soulever les problèmes qui empêchent les populations



Le recours aux solutions endogènes peut contribuer à l'entretien durable ...

« Nous allons atteindre et même dépasser les OMD si l'allure avec laquelle on évolue est maintenue ». Telle est l'affirmation des différents responsables de la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) à toutes les rencontres des acteurs du secteur de l'eau au regard des chiffres qu'ils ont et qu'ils exposent. En effet, selon les statistiques disponibles à la DG-Eau, le taux de desserte à fin 2014 est de 67% alors que celui fixé par les Objectifs du Millénaire pour le Déve-

loppement (OMD) est de 67,3%. Au regard donc de ces statistiques, tous les acteurs du secteur s'accordent pour reconnaître que d'importants progrès ont été réalisés en matière d'Adductions d'Eau Villageoise, de FPM, de PM, de PEA, d'EPE réhabilités. Ce qui permet aujourd'hui de desservir environ 6 068 750 habitants. Mais la grande question qu'on pourrait se poser au vu des disparités observées sur le terrain est de savoir si ces progrès sont à la

hauteur des investissements faits par les différents partenaires techniques et financiers du Bénin. A cette question, sans risque de se tromper, on peut répondre par la négation si l'on tient compte du long chapelet de problèmes rencontrés dans le secteur et régulièrement évoqués par la société civile. Au nombre de ces problèmes, on retient :

- la fréquence des pannes au niveau des ouvrages qui baisse le taux de fonctionnalité desdits ouvrages,
- l'indisponibilité des pièces de rechange pour réparer à temps les pannes enregistrées sur les ouvrages,
- le manque de rigueur dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable au niveau des Mairies,
- le manque de rigueur dans le suivi-évaluation.

S'il est vrai que la DG-Eau, pour accompagner les communes à

fournir de façon continue l'eau à leurs populations, s'est dotée d'un programme chargé de la réparation des pannes enregistrées au niveau des ouvrages, il n'en demeure pas moins vrai que ce service n'arrive pas à s'acquitter correctement de sa mission. En effet, sur la base des évaluations citoyennes, des audits sociaux et des actions de Suivi d'Impact Local Participatifs (SILP) conduits dans plus de 49 communes du Bénin par les organisations de la société civile de Social Watch Bénin en vue d'apprécier la perception des communautés sur la qualité des services publics d'eau et d'assainissement qui leur sont fournis, celles-ci ont toutes mis un accent sur les épineux problèmes de manque de rigueur dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable au niveau des Mairies et d'indisponibilité des

Analyse

pièces de rechange pour réparer à temps les pannes qui interviennent au niveau des ouvrages. A des degrés divers, elles ont soulevé le défaut d'alimentation électrique pour les AEV dû aux pannes des groupes électrogènes et aux coupures intempestives et parfois de longues durées du réseau électrique SBEE.

En ce qui concerne les pièces de rechange qu'on ne trouve pas sur l'ensemble du territoire national et pour lesquelles les communes sont parfois obligées de les rechercher sans succès au-delà des

frontières du Bénin, il se pose un véritable problème de choix de types d'ouvrages ou infrastructures à retenir pour faciliter l'accès aux pièces de rechange en cas de panne.

Ces problèmes appellent nécessairement une réflexion si l'on veut vraiment optimiser tous les efforts consentis par les partenaires techniques et financiers d'une part et ceux faits par les acteurs sur le terrain. Pour ce faire, ne serait-il pas préférable de faire en amont de la réalisation des ouvrages l'option de retenir ceux dont les pièces de

rechange sont faciles à trouver sur le marché ? Pour le faire, il importe, en dépit des enjeux économiques que cela présente, que les cadres du ministère comme ceux de la DG-Eau se prêtent à l'exercice d'une large concertation des usagers de ces ouvrages avant de faire un choix.

Pour l'heure, faut-il indéfiniment attendre des pièces de rechange qui tardent à arriver en dépit des tentatives de solutions entreprises par des partenaires techniques à travers la mise en place des Centre d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples (CEMOS) ? Ne faudrait-il pas, pour insuffler une dynamique économique au secteur et renforcer le partenariat secteur public-secteur privé, chercher des solutions au niveau local à travers la promotion des entreprises de fabrication des ouvrages hydrauliques ? Ne faudrait-il pas mettre un peu plus de rigueur dans la gestion de l'approvisionnement en eau potable au Bénin ? Autant de pistes de réflexion qui pourraient soulager les peines des populations à la base.

L'autre aspect de la question qu'il importe d'aborder reste la pla-

ce réservée au volet de l'entretien et la maintenance des ouvrages réalisés dans les budgets par les conseils communaux. A ce niveau, il est déplorable de constater qu'en dehors des manifestations d'intentions faites aux communes par les PTF et l'Etat à travers le Fonds d'Appui au Développement des Communes à la section « Investissement », ces dernières dans leur grande majorité ne prévoient pas des ressources conséquentes pour faire face aux grosses pannes et entretien que leur attribuent les textes de la décentralisation. C'est pourquoi, un appel à la dotation d'une ligne budgétaire pour le suivi-évaluation, l'entretien des ouvrages et les réparations de pannes dans les budgets communaux est lancé aux autorités locales. Elles gagneraient énormément à faire de la reddition de comptes améliorée leur cheval de bataille. Toute chose qui contribuera à la mobilisation des populations autour des actions de développement qu'elles entreprennent.

Bonaventure KITI
(RJBEA)



... des ouvrages pour un service continu aux populations

Conseils et Innovations

